

ANNEXE IIb : REGLEMENT D'EXAMEN

Spécialité optique lunetterie du brevet d'études professionnelles

BREVET D'ETUDES PROFESSIONNELLES OPTIQUE LUNETTERIE			Scolaires établissements publics ou privés sous contrat, Apprentis CFA ou section d'apprentissage habilités	Formation professionnelle continue (établissements publics)	Scolaires Etablissements privés hors contrat Apprentis CFA ou section d'apprentissage non habilités Formation professionnelle continue (établissements privés) Enseignement à distance, candidats individuels.	Durée de l'épreuve ponctuelle
Épreuves	Unités	Coef	Mode	Mode	Mode	
EP1 : Préparation de dossier	UP1	4	CCF	CCF	Ponctuel écrit	1h 30
EP2 Pratique professionnelle	UP2	9 (1)	CCF	CCF	Ponctuel pratique	1h 30 (+1 h PSE)
EG1 : français, histoire, géographie éducation civique	UG1	6	Ponctuel écrit	CCF	Ponctuel écrit	3 h
EG2 : mathématiques et sciences physiques et chimiques	UG2	4	CCF	CCF	Ponctuel écrit	2 h
EG3 : Épreuve d'éducation physique et sportive	UG3	2	CCF	CCF	Ponctuel	

C.C.F. : Contrôle en cours de formation. La description, la durée et le coefficient des différentes situations d'évaluation figurent dans la définition des épreuves.

(1) dont coefficient 1 pour la Prévention, Santé, Environnement (PSE)